

Procès RL : prison avec sursis et exorbitants dommages et intérêts demandés par les inquisiteurs !

Pierre Cassen et Pascal Hilout de Riposte Laïque étaient convoqués au Tribunal ce 3 février suite à une plainte de la LDH, la LICRA et le MRAP qui ont trouvé par ce biais un ingénieux moyen de renflouer leurs caisses. L'audience avait lieu dans la 17^e chambre correctionnelle à 13h30. Une heure plus tôt nous nous sommes retrouvés place St André des Arts sous un franc soleil et un froid glacial.

VOILES CONTRE BONNETS

A l'entrée dans la salle les femmes sont priées d'ôter leur couvre-chef alors que dans la salle une jeune femme porte un voile. Nous protestons et interpellons un gendarme pour qu'il lui fasse retirer. Gêné, il nous répond qu'il ne peut rien faire mais qu'il a fait remonter l'info à ses supérieurs et que le Président en a été avisé et que c'est à lui que revient la décision de lui faire enlever ou non. Devant l'injustice patente de ce traitement, nous sommes plusieurs femmes à remettre nos bonnets et chapeaux en guise de protestation. Par la suite, à chaque retour en salle personne ne nous les fera plus enlever.

Dès le début de l'audience, les différents témoins des deux parties sont cités et priés de sortir de la salle pour être enfermés dans une autre pièce où ils se regarderont « en chien de faïence ». Nous sommes environ 120-130 personnes dans la salle à être venus soutenir nos deux amis.

LE PRÉSIDENT TÂTE LE TERRAIN BRILLAMMENT OCCUPE PAR PIERRE ET

PASCAL

Pierre est appelé à la barre pour se présenter puis Pascal qui prend plaisir à expliquer les raisons du changement de son prénom, comment Mohamed est devenu Pascal. La voilà sourit.

L'un des deux juges lit les deux articles incriminés (1). A ma droite se tient un jeune gendarme qui semble très intéressé par ce qu'il entend, je le surprends à esquisser de légers sourires par moments malgré l'attitude neutre qu'il affiche par obligation. Pierre se lève, il a mis un costume pour l'occasion. Il revendique la responsabilité des deux articles tout en précisant pour le second que « tout le mérite » en revient à Pascal. Le Président lui demande d'expliquer en 5mn pourquoi il a fondé RL et Pierre lui répond que puisqu'il lui accorde 5mn il en prendra donc 10, ce qui fait sourire le Président qui cède de bonne grâce.

Pierre raconte brièvement son parcours, parle du soutien de lecteurs du Maroc, d'Algérie, de Tunisie qui appellent à tenir bon, à empêcher l'islamisation sur notre sol et à lutter pour la défense de la laïcité.

Le Président lui demande la différence qu'il fait entre musulmans et islamistes, ce qui sera la question récurrente tout au long de la journée. Pierre argumente et ajoute que pour qu'il y ait des islamistes il faut bien qu'il y ait des musulmans et donne l'exemple des Tunisiens de France qui ont voté en grand nombre pour Ennhada.

A la fin de sa brillante tirade, il est applaudi à tout rompre, ce qui vaut au public une réprimande sévère du Président qui menace de faire évacuer la salle en cas de récidive.

Le Président lui demande de qui il parle quand il évoque les agressions au faciès dans l'article, il s'énerve quand Pierre lui répond qu'il parle des délinquants d'origine subsaharienne et des autres car ça ne lui suffit pas au Président qui

insiste pour savoir précisément de qui on parle.

Le Président passablement agacé demande au juge à ses côtés de reformuler la question autrement, estimant que Pierre ne l'a sans doute pas comprise. Ce dernier évoque les pressions communautaristes, les commerces halal remplaçant les commerces traditionnels, le trésorier de la mosquée de Roubaix qui a appelé à suivre la charia et à pratiquer la lapidation lorsqu'il y aura suffisamment de musulmans en France. Il cite ensuite Erdogan parlant de la démocratie comme d'un bus qu'on prend et duquel on descend une fois qu'on est arrivé, parle de la France menacée, de son refus de voir ses enfants et petits-enfants grandir dans un quartier où ils seront devenus minoritaires, dit qu'il refuse de « mettre la poussière sous le tapis ». Le Président lui demande alors si on peut être français et musulman, Pierre lui répond que oui, si on respecte le pays.

A l'un des avocats de la partie adverse qui lui demande des explications sur la fameuse phrase de Marine Le Pen faisant allusion à l'Occupation, Pierre répond qu'elle est plus bienveillante avec l'islam que Riposte Laïque qui cependant n'attaque que le dogme et non les musulmans, ce qui est le point névralgique autour duquel tourneront les questions tout au long des 10h longues heures d'audience. Cette phrase sera d'ailleurs déformée (sciemment ?) par l'un des avocats qui y ajoutera le mot « nazie » à la suite d'« Occupation ». Lors de son allusion aux musulmans qui sont tombés dans l'islam sans l'avoir cherché, la voilée sourit comme s'il délirait.

Maître Tubiana, avocat de la LDH tente alors une intervention mais se fait renvoyer dans les cordes par le Président.

Pascal est appelé à la barre, il raconte son enfance à Taza, son placement dans une école coranique puis dans une école « moderne » sous le protectorat français à la demande de sa grand-mère obligée de porter le voile sous la pression alors qu'elle le rejetait, raconte sa prise de conscience, son

arrivée en France et la confrontation avec l'islam dont il se croyait débarrassé. Il rappelle que les premiers à avoir manifesté contre Salman Rushdie n'étaient pas les Iraniens mais les musulmans de Grande-Bretagne et dit que pour lui l'islam est l'égal de l'islamisme.

Il parle du prénom musulman, ce « tatouage » qu'on garde à vie, ce qui interpelle le Président qui lui rétorque que lui a pourtant changé de prénom, ce à quoi Pascal répond qu'il l'a fait par volonté de s'assimiler dans un pays qu'il aime et par refus de porter le prénom Mohamed qui pour lui ne signifiait plus rien. Pascal évoque ensuite son « atavisme » et sa libido qui lui donnerait des envies de conquête, de la religion qui s'exprime « *jusqu'au bout de son zizi* », du marquage par la religion comme on marque un « cheptel », au grand dam de Tubiana qui agite les bras en guise de désapprobation et lui pose des questions pièges dans lesquelles Pascal ne tombera à aucun moment.

OSKAR « FRESINGET » ET LE V DE LA VICTOIRE



Il est déjà 16h30 et le Président appelle le premier témoin Oskar Freysinger qu'il prononce « Frésinget » « Autrichien ou

Suisse », il ne sait plus. Les yeux se tournent vers la porte en bois, mon voisin s'amuse de la ressemblance avec une arène où l'on ferait entrer le taureau.

Oskar jure de dire toute la vérité d'une manière assez peu orthodoxe en faisant un signe qui ressemble au V de la victoire. Renseignement pris, il l'a fait à la manière de ses ancêtres suisses, avec trois doigts tendus (le pouce, l'index et le majeur). Cela symbolisait la Trinité (le Père, le Fils et le Saint-Esprit).

Il raconte l'affiche de l'UDC interdite parce que montrant des islamistes et des têtes coupées et un slogan « Utilisez vos têtes, votez UDC ». Il parle des mosquées en Suisse et du refus de voir s'élever des minarets en raison de la nuisance sonore car « *que serait un minaret sans muezzin ?* ». A la question sur la gêne de voir circuler une femme en niqab en Suisse, il répond avec humour que la femme devrait faire attention en traversant la route en raison de son champ de vision réduit. Il quitte ensuite la salle, accompagné de ses indéboullonnables gardes du corps.

LES PITEUX TÉMOINS D'EN FACE

Commencent les témoignages côté plaignants avec Jean Bauberot, sociologue spécialiste en laïcité (2) qui fait le parallèle habituel entre islamophobie et antisémitisme, parle des prières de rues comme étant des « *petits frottements* » que l'on fait grossir pour créer des tensions. Il est confus dans ses propos, manque d'assurance, hésite.

Intervient ensuite Christine Delphy (3) militante féministe pro-voile, une petite dame aux cheveux gris à qui on donnerait le bon dieu sans confession. Elle prétend que les musulmans sont nécessairement laïques dès lors qu'ils vivent dans un pays laïque. Ben voyons. Si on met un chihuahua dans un aquarium de poissons, il devient un poisson c'est évident !

Quand le Président lui demande son avis sur le fait que

l'islam s'impose, elle est larguée et répond n'importe quoi, parle de vêtements de marque, part en vrille. Elle reste tétanisée et silencieuse quand on lui pose des questions, totalement incapable d'émettre un propos cohérent. On est à mille lieux des tirades de nos brillants Riposteurs, en face c'est le trou noir, la Bérézina.

Le 3^e témoin, Raphaël Liogier (4) , est lui directeur de l'Observatoire des Religions. Quand le Président lui demande s'il a lu les articles incriminés il reste évasif, oui, effectivement il se souvient de les avoir lus à leur parution en 2010 mais son ton hésitant laisse supposer qu'il n'a pas pris soin de les réviser avant de venir. Il dit qu'il avait bien observé « un glissement obsessionnel » du site RL envers les musulmans, parle de fantasme y compris concernant la démographie. Pourtant 12 millions de musulmans en France, cela montre tout de même une démographie bien prospère.

A la fin de leurs interventions, tous trois quittent la salle, se fichant pas mal du procès et de ses débats, même pas curieux de prendre la température générale. Ils sont sortis de leur pièce, ont vaguement émis quelques phrases confuses puis sont rentrés se coucher comme si tout cela les faisait copieusement ch...

LE CONTRASTE SAISSANT AVEC LES TÉMOINS DE RL

Entre ensuite Ahmed Ghlammallah qui répond au Président qu'il n'est que français et qu'il a refusé la binationalité pour ne pas être assis entre deux chaises et précise qu'il avait souhaité lors de sa naturalisation donner des prénoms français à ses futurs enfants. Son argument à lui est que « *dénoncer l'islam c'est ne dénoncer personne* » et que les textes sont bel et bien écrits par des individus. Il ajoute qu'il aurait été condamné à mort dans une société islamique pour avoir apostasié, témoigne de ce qu'il a vu en Arabie Saoudite où il a vécu, les coups de fouets sous les yeux des témoins hurlant « Allah Akhbar », les mains coupées, etc. A la question qui

sera récurrente tout au long de la journée sur la fameuse phrase de Mélenchon et reprise par Riposte Laïque « *ce sera eux ou nous* », il répond que le « eux » est ceux qui sont attachés à l'application stricte du coran et enfonce le clou : on persécute les enfants afin qu'ils mangent du halal dès lors qu'ils portent un prénom arabe.

C'est au tour d'Anne Zélenky de témoigner. Elle parle haut et clair, immédiatement elle en impose à toute l'assemblée. Ardente féministe, le voile est évidemment pour elle le summum de l'abomination pour ce qu'il représente de sexiste et d'humiliant pour la femme libre qu'elle a toujours été. Elle nie toute trace de racisme dans les deux articles mais y voit plutôt un appel à la vigilance, rappelle son combat de féministe et la présence récurrente de la LDH pour lui mettre des bâtons dans les roues, comme pour le combat qu'elle menait contre l'excision quand la LDH très étonnement la défendait. Elle parle du voile comme d'« un signe symbolique d'asservissement et d'apartheid » puis rappelle les histoires terribles de Sohane brûlée en 2002 et dont le meurtrier a été applaudi, celui de Ghofrane, évoque les tournantes, les 3 000 crimes d'honneur en Grande-Bretagne.

La juge qui depuis le début écoutait sans réagir, montrant même parfois des signes de fatigue, semble interpellée par ses propos et se risque même à sourire, appréciant manifestement son intervention.

La jeune avocate du CCIF un peu nerveuse et pincée demande à brûle-pourpoint à Anne si elle se sent agressée par la femme voilée qui est derrière elle, ce à quoi Anne répond tout d'abord qu'elle ne l'est pas puisqu'elle se trouve derrière elle et qu'elle ne la voit pas. L'avocate réitère sa question et Anne répond cette fois « *oui, je suis agressée !* ». La salle réagit et approuve.

La séance est suspendue puis à 18h30 et Myriam Picard entre à son tour en scène, raconte son histoire poignante à Perpignan

où elle et sa famille ont été sauvagement agressées par une bande de délinquants n'ayant pas supporté qu'on leur demande poliment de faire moins de bruit. Sa voix tremble d'émotion quand elle parle de son enfermement dans les toilettes avec son bébé dans les bras pour échapper à la furie meurtrière de ses agresseurs. Elle témoigne de l'inaction et du mépris du MRAP alors qu'elle les avait « bêtement » appelés pour être défendue, raconte la nécessité de devoir déménager, de se retrouver dans une ville qui « porte le poids de l'islam », des insultes qui fusent lorsqu'elle se met en jupe, des bagarres entre les enfants qui mangent du porc et ceux qui n'en mangent pas, de ces enfants dessinant des croix gammées en disant « on n'a pas fini le travail ».

Tubiana agresse alors Myriam, nécessitant l'intervention de Joseph Scipilliti, l'avocat de RL. Me Tubiana insiste et éructe quand elle cherche ses mots pour répondre au plus juste : « *et cette incapacité à répondre vient de votre grande catholicité ?* ». La salle réagit, choquée. Selon Tubiana la raison pour laquelle Myriam serait hostile à l'islam viendrait de ce qu'elle est catholique pratiquante ! Plus crétin comme argument c'est difficile...

Nous apprendrons un peu plus tard que Myriam s'est fait agresser en sortant par la meute encapuchonnée.

Stéphane Schinazi qui a étudié l'antisémitisme relate lui la recrudescence des actes antisémites d'origine islamique depuis le début des années 2000. Tubiana se met à l'invectiver, ce qui lui vaut une remarque acerbe du Président lui rappelant que Stéphane est témoin et non accusé.

Bernard Dick vient ensuite et parle de ses origines syriennes, de la largesse d'esprit de la France qui l'a accueilli, de sa volonté de s'assimiler. Quand le Président lui demande quelle est sa religion, il refuse de lui répondre et se dit même offensé par la question car la religion est une affaire privée et n'a pas à être étalée en place publique.

Vient enfin René Marchand, très élégant, ayant pris soin de se recoiffer avec son peigne soigneusement caché dans sa poche. Souriant, il raconte ses études en terre d'islam et les étudiants d'alors qui seraient très surpris de ce procès tellement ils avaient à l'époque la volonté de se libérer de l'islam s'immisçant dans tous les actes de leur vie. A la question du juge, austère et peu amène tout au long de l'audience, qui demandant si on peut être français et musulman il avoue ne pas savoir mais répond avec assurance qu'en tout cas il est impossible d'être républicain et musulman. Il rappelle les différents noms de mosquées donnés en France rappelant la volonté guerrière se cachant derrière ces noms.

Son intervention brillante et imparable décontenance le Président qui sourit à plusieurs reprises, semblant approuver. René déplore l'instrumentalisation des musulmans et ajoute qu'en islam on ne prend les armes que lorsqu'on est en position de force.

Nous sont diffusés ensuite des extraits vidéos montrant le trésorier de la mosquée de Roubaix pro lapidation, les prières de rues, le fameux « *il faut égorger les juifs* » dans les rues de Paris, des discours d'Hassan II où il dit entre autres qu'un musulman ne peut être laïque, de Michel Onfray et de Wafa Sultan. Le Président sourit là encore, la juge à sa droite également. Espérons que cette fois ils ont compris le message.

INTERVENTION HORS SUJET DE LA FEMME VOILÉE

La jeune femme voilée est citée comme témoin à la barre, elle représente le CCIF. Nous nous étonnons qu'en tant que témoin elle n'ait pas été mise au placard comme les autres. Elle débute son intervention en disant qu'elle s'est fait insulter et agresser dans la salle des pas perdus. Plus tard nous demanderons aux gendarmes s'ils ont vu quelque chose, ils nous diront que non. Personne n'a absolument rien vu. La salle étant sous la surveillance de caméras cette jeune femme pourra

toujours utiliser les enregistrements...

Son témoignage péniblement lu est l'histoire d'une agression d'un musulman par deux racistes et vient comme un cheveu sur la soupe au milieu de ce procès car sans aucun rapport, ce que d'ailleurs le Président lui signifie. Elle est remerciée.

Les avocats des plaignants n'étant manifestement pas au point et semblant fortement déstabilisés par nos brillants intervenants quand les leurs sont si tristement pathétiques réclament une pause.

SALUT NAZI, CAPUCHES ET VOILE ROSE

Tandis que nous nous retrouvons dans la salle des pas perdus, les jeunes encapuchonnés quittent les lieux accompagnés de la jeune voilée, étonnement seule représentante féminine parmi des hommes, ce qui n'est pas très halal, soit dit en passant. Ces braves petits nous narguent avec des « inch allah », l'un d'eux nous offrant même un salut nazi des plus sympathiques. La tripotée de gendarmes les encadre sans rien dire. Je m'apprête à filmer la scène mais un gendarme se jette sur moi m'intimant l'ordre de cesser alors que pendant ce temps les autres nous menacent de nous faire la peau. Curieux sens des priorités...

Je demande à l'un des gendarmes s'il est prévu un accompagnement à notre sortie, il me répond qu'un cordon de sécurité sera présent jusqu'à la sortie du tribunal mais pas après et ajoute en ricanant qu'il ne faut quand même pas être parano.

LE TEMPS DES PLAIDOIRIES

Nous rentrons en salle. La voilée nous ayant quittés, j'ôte mon bonnet. Tubiana commence sa plaidoirie, reparle de la vilaine catholique Myriam, fustige la salle qui n'est pas suffisamment mixte à son goût, raconte n'importe quoi en évoquant des Français de 4^e génération qui ne seraient pas

Français alors que nos intervenants avait précisément dit le contraire plus tôt. Puis il se met tout d'un coup à parler des Juifs pour une raison encore obscure, le ton est soudainement emphatique, curieusement surjoué. On saisit mal où il veut en venir et il ne semble pas le savoir lui-même. Il se prend pour un psychologue en suggérant que peut-être Pascal aurait des comptes à régler avec ses origines ou je ne sais quoi, ce qui rend ce dernier totalement hilare.

Enfin il termine piteusement sa plaidoirie en évoquant les fonds limités de la LDH dont on pourrait quand même comprendre qu'elle a besoin de gagner ce procès pour récupérer un peu de pépètes, et si ça pouvait se faire sur le dos de Riposte Laïque ce serait encore mieux.

Puis c'est au tour de l'avocate de la Licra d'intervenir, elle aussi termine sa plaidoirie en pleurant sur les finances de l'association. On croit rêver !

L'avocat de la CCIF qui n'a manifestement rien compris se plaint des propos « racialisés » de Riposte Laïque. Les musulmans sont donc une race pour ce monsieur qui poursuit en évoquant cette « nouvelle laïcité » représentée par RL et s'opposant aux droits de l'Homme, parle de confusion alors que c'est manifestement son esprit qui est confus. Il parle de « youpins » et de « bougnoules », ce qui est aux antipodes des articles de RL, évoque Oskar qui aimerait Jean-Marie Le Pen alors que précisément il ne l'apprécie pas, prétend que Pierre affabule en parlant de millions de musulmans, ce qui est pourtant avéré, s'excuse de formuler le fait que l'islam serait l'équivalent du nazisme, parle de « race biologique ». Pascal serait donc raciste envers lui-même et pire encore il serait complexé de ne pouvoir jamais devenir chrétien !! Pourquoi chrétien ?! Un Français doit-il nécessairement être chrétien ?!

Madame la procureure prend enfin la parole, hélas. Elle raille le propos disant que c'est à cause des musulmans que Charles

Martel n'est plus enseigné en classe, parle de mauvaise foi. Manifestement elle n'a pas apprécié que le procès s'éternise si tardivement alors qu'à plusieurs reprises elle demandait son ajournement pour pouvoir sans doute rentrer plus tôt chez elle. Elle demande pour Pierre 3 mois de prison avec sursis et 5 000 euros d'amende et pour Pascal 2 mois avec sursis et 3 000 euros.

Vient enfin la plaidoirie de Joseph Scipilitti, l'avocat de Pierre et Pascal qui remercie d'emblée le Président pour la qualité des débats qu'il a menés. Il demande judicieusement quel est l'instrument permettant de mesurer la haine, où s'arrêtent les sentiments négatifs la précédant ? Il évoque les crimes d'apostasie, l'impossibilité de critiquer l'islam, le délit de blasphème, se moque de l'oxymore « islamisme modéré » pendant que le Président prend des notes. Il rappelle la jurisprudence et la relaxe d'Éric Zemmour pour des faits de discrimination raciale, rappelle les actes racistes jamais pris en compte, l'impossibilité de dire qu'il n'y a pas assez de blancs dans l'équipe de France de football alors qu'il est permis de dire qu'il n'y a pas assez de noirs à la télé, qu'on peut sans problème parler des blancs qui sont forcément pédophiles. Il raconte l'épisode de Limoges avec la fine équipe de Forsane Alizza donnant un coup de pied au code pénal.

Les avocats des plaignants quittent les lieux. Notre avocat proteste contre leurs arguments réclamant juste leur besoin de récolter de l'argent et que le rôle d'un tribunal n'est pas d'aider à financer ces associations mais de réparer un préjudice, ajoute que lesdites associations ne portent jamais plainte directement contre la haine raciale mais attendent toujours que ce soit le Parquet qui poursuive, ce qui leur évite d'être impliquées financièrement et rappelle que Riposte Laïque est une association qui, elle, ne touche pas de subventions, n'a que de très faibles revenus d'adhérents puisque c'est un journal librement consultable et que la

condamner serait un coup d'arrêt à son activité.

Pierre est invité à s'exprimer, il remercie la qualité d'écoute de la Cour mais s'étonne de l'excès des peines requises par la procureure, 3 mois de prison même avec sursis et 5 000 euros pour avoir dénoncé un dogme au pays de la liberté d'expression, c'est en effet un peu cher payé. Pascal à son tour prend la parole pour déplorer le manque d'humour de Me Tubiana qui a de plus voulu le classer dans la catégorie des chrétiens, ce qui est encore pire que l'apostasie.



Nous quittons enfin la salle fatigués, assoiffés et affamés. Il est 23h30 et nous échangeons nos premiers diagnostics concernant le délibéré le 23 mars prochain. Un peu avant minuit nous quittons le Palais pour aller enfin ripailler avec de la charcutaille et du pinard... comme il se doit quand on est un digne Riposteur.

Au moment d'écrire ce compte-rendu j'apprends l'hallucinante demande des associations antiracistes qui, au-delà des peines

de prison, réclament au total plus de 150 000 euros de dommages et intérêts et autres contraintes ! Il faut se pincer pour y croire...

Caroline Alamachère

Lire également le compte-rendu de Gérard Brazon :
<http://puteaux-libre.over-blog.com/article-temoignage-pierre-cassen-et-pascal-hilout-en-accusation-au-tribunal-de-paris-98542542.html>

(1)

<http://www.postedeveille.ca/2011/01/france-la-ligue-des-droits-de-lhomme-veut-condamner-riposte-la%C3%AFque-au-goulag.html>

(2)

<http://ripostelaique.com/qui-est-vraiment-jean-bauberot-qui-va-temoigner-contre-rl-le-laïque-prefere-de-tariq-ramadan.html>

(3)

<http://ripostelaique.com/qui-est-vraiment-christine-delphy-qui-va-temoigner-contre-rl-celle-qui-publie-les-textes-racistes-de-bouteldja.html>

(4)

<http://ripostelaique.com/qui-est-vraiment-raphael-liogier-qui-va-temoigner-contre-rl-un-sociologue-qui-appelle-les-musulmans-a-la-desobeissance.html>